

En outre, il a été créé un système de pisciculture qui possède aujourd'hui 30 frayères plus 10 autres établissements de moindre envergure et 4 viviers à saumon coûtant en 1928, \$434,472 et produisant plus de 440,302,300 d'œufs, d'alevins et de poissons par année, principalement le saumon de la Colombie Britannique, le saumon de l'Atlantique, le brochet et le poisson blanc. Ces alevins sont distribués gratuitement et placés dans les eaux qui leur conviennent le mieux et leur pêche est libre.

Assistance directe.—Depuis 1927 on a établi un service de centralisation pour déposer le poisson sur différentes parties du littoral de l'Atlantique sous la direction de la branche des Pêcheries du ministère de la Marine et des Pêcheries. Les pêcheurs des territoires couverts par ce service peuvent ainsi vendre leur prise promptement et la faire délivrer à un faible coût aux consommateurs des marchés centraux, et ils peuvent aussi consacrer une plus grande partie de leur temps à la pêche au lieu de préparer leur prise pour le marché du poisson salé ou fumé. En plus on a établi un système de radio-diffusion des pronostics de temps et des informations sur les approvisionnements de boëtte et de glace, sur l'état des glaces le long des côtes et sur les prix du marché. En vertu de la loi de l'inspection du poisson (S.R.C. 1927, c. 72), depuis plusieurs années on a établi des systèmes d'instruction sur les méthodes améliorées de saurissage du poisson et de la fabrication des barils.

Recherches scientifiques.—Des stations où l'on procède à des recherches biologiques sur les problèmes aussi nombreux que complexes que présentent les pêcheries et placées sous la direction de la Commission Biologique du Canada sont établies à St. Andrews, N.-B., à Nanaïmo et Prince-Rupert, C.-B. Les universités de Toronto, McGill, Queen's, du Manitoba, de la Colombie Britannique et les principales institutions des Provinces Maritimes détachent à chacune de ces stations soit des professeurs, soit des spécialistes et techniciens. Parmi les problèmes pratiques que l'on y a abordés citons entre autres: l'histoire naturelle des poissons comestibles, la bactériologie du poisson, soit frais, soit préparé, l'amélioration des méthodes de manipulation et de préparation du poisson, etc. De nombreux mémoires scientifiques et rapports ont été publiés.

Problèmes internationaux.—Le principal problème international affectant les pêcheries, c'est la question des droits des États-Unis, le traité de Versailles ayant accordé aux pêcheurs de ce pays certaines prérogatives dans les eaux canadiennes. La guerre de 1812 leur fit perdre ces prérogatives, si bien qu'après 1818 les États-Unis n'avaient d'autres droits que ceux de faire escale dans les ports canadiens pour s'y abriter ou s'y approvisionner de bois ou d'eau, ou y réparer leurs embarcations; de pêcher autour des îles de la Madeleine et sur la rive nord du golfe St-Laurent, à l'est de Pointe Jolie; enfin, de faire sécher et de préparer leur poisson dans les havres, baies et anses non habités de cette partie de la rive nord. L'interprétation des clauses du traité de 1818 souleva maintes querelles apaisées par le traité de réciprocité (1854-1866). Par ce dernier traité, le poisson canadien et ses sous-produits entraient en franchise aux États-Unis et *vice versa*; de plus, les pêcheurs des États-Unis obtenaient le droit de pêche dans les eaux territoriales canadiennes de l'Atlantique, les pêcheurs canadiens étant autorisés à pêcher dans certaines eaux territoriales des États-Unis, sur le même littoral, à l'exclusion dans les deux cas, des cours d'eau et de leurs estuaires.

Le traité de Washington de 1871 confirma le traité de réciprocité de 1854 en ce qui concerne les pêcheries et pourvut à la nomination d'une commission d'arbitrage devant déterminer le chiffre de l'indemnité à payer par les États-Unis à la Grande-Bretagne, en raison des concessions par elle consenties. Cette commis-